

Nom :
Prénom :
Groupe :
Émargement :
Matricule :

Le corrigé type Examen du semestre 01

Q s n° 01 : remplacez les concepts suivants par un synonyme du même sens, et dites qui est à la tête de chaque institution. (05 pts).

- a) L'Etat : l'institution suprême Le chef de l'Etat.
- b) La république : Etat de droit Le président.
- c) Le gouvernement : l'institution exécutive ... Le chef du gouvernement ou le premier ministre
- d) La cours suprême : l'institution judiciaire.... Le président de la cour.
- e) Le sénat : la haute chambre Le président de la chambre sénatoriale.

Q s n° 02 : l'institution de l'Etat se légitime par le peuple et se légalise par la force de la loi. Expliquez cette idée en se référant à des exemples concrets dans la société et des institutions. (05 pts).

La réponse : Les institutions politiques de l'Etat se légitiment par le peuple et se légalisent par la force de la loi. Telles que nous les concevons et les connaissons au cours des temps contemporains, et depuis au moins la révolution française de 1789, et jusqu'à présent, ces institutions répondent à des principes récents ; de liberté, de laïcité, d'égalité, et de souveraineté nationale. Ces représentations démocratiques, de séparation des pouvoirs, qui toutefois, ne naissent pas de rien mais combien même répondent aux impératifs de la démocratie du 21ème siècle. Le pouvoir politique à sa source, possède le principe de justification démocratique, en adoptant une organisation du gouvernement et de la société, en recourant au vote et l'alternance au pouvoir. Cela reflète la légitimité populaire.

La même institution de l'Etat se légalise également, par la force de la loi pour maintenir son fonctionnement et celui de ses institutions politiques. L'expérience des peuples durant l'histoire est marquée des évènements historiques dramatiques, pour ce qu'elle comporte de négatif après l'usage de force par l'Etat, qui use de ses pouvoirs de violence, de contraintes et de dissuasion pour empêcher les abus et le chaos. Une situation contraire à la loi mais, nécessaire pour la stabilité de l'Etat. Et souvent, à partir de là nous avons des représentation fausses des institutions illégitimes mais aussi légales, et qui veillent à la pérennité de l'Etat. Ceci est un paradoxe.

Q s n° 03 : « le président de la république, l' élu du peuple pour un mandat de 05 ans est un Homme d'Etat. Donnez une analyse horizontale à cette idée en expliquant les mots clés soulignés. (10 pts).

La réponse : La première fonction du président de la république, est de présider un pays. Cet élu du peuple pour un mandat de 05 ans est un Homme d'Etat dont, la mission principale est celle de guider également son peuple, de préserver ses frontières, et de sauvegarder l'unité de son territoire.

Le président de la république, incarne la volonté populaire de choisir en toute liberté et transparence un homme d'Etat, dévoué pour l'intérêt national. La responsabilité de cet élu, est surement colossale, pour revêtir plusieurs formes, telles que le développement du pays, le travail pour sa stabilité et sa prospérité. Le pouvoir à ce moment de démocratie participative, est relié au peuple qui s'enquiert de ses responsabilités, de participationniste ou bien de fédéraliste que tout le monde reconnaît, comme de conciliation entre l'unité d'une nation et sa diversité.

L'État est par conséquent en élisant le représentant du peuple, défend ses intérêts, tout en le dirigeant pendant 05 ans de gouvernance. L'État se propose donc de gérer les affaires du pays publiques, et de garantir la paix sociale... Et de plus en plus, cet Homme d'Etat se veut unificateur et ambitieux et développe tout un système administratif et de gouvernance efficaces qui assurent la continuité de l'Etat.

Au cours de son mandat de 05 ans, le président élu, à toutes l'autorité que lui confère la pour diriger, ordonner, observer et exécuter des changements. Le président dans ses actes individuels pris seuls et sans consultations, et dans ses actes concertés se voit dans l'obligation de préserver l'intérêt national.

L'État, fort de son président élu, est sans doute souverain et puissant. En fait, même si l'État a la mainmise sur le peuple, devenu soumis à l'autoritarisme du leader en exercice, cela n'empêche que le peuple à toujours le dernier mot et le choix car, il est aussi souverain et possède la légitimité d'approbation et de destitution.

Un État souverain, libre et puissant est celui doté d'institutions légitimes, issues de la volonté du peuple. Mais aussi, un État possédant des frontières territoriales établies, à l'intérieur desquelles ses lois s'appliquent à sa population résidente et permanente. Enfin, un président bien élu, reconnu est doté d'institutions par lesquelles il exerce une autorité et un pouvoir effectifs. La légitimité de cette autorité doit en principe, reposer au moins, pour les États se disant démocratiques, sur la justice et l'alternance au pouvoir.